



**FERNEY  
VOLTAIRE**

**Communiqué de presse  
Ville de Ferney-Voltaire**

Communiqué de presse

## **Les bois de la Bagasse**



**Les bois Durand et de Perdriaux, plus connus sous le nom de « bois de la Bagasse » forment une propriété privée gérée par un particulier. Elles font actuellement l'objet d'une campagne d'abattage d'arbres dont la démarche interroge la municipalité. Tournée vers la préservation des espaces naturels, la commune cherche des compromis.**

### **Des espaces à préserver**

Les bois de la Bagasse forment le poumon vert de Ferney-Voltaire ainsi qu'une barrière acoustique essentielle face aux nuisances sonores de l'aéroport. Classé espace naturel sensible (ENS) par le Département de l'Ain, il représente environ un quart de la superficie de la commune et accueille une faune locale qui s'y développe grâce à la végétation et aux zones humides. En 2021, la municipalité a fait le choix de racheter une partie de cet ENS, le Pré de La Corne, afin d'agir pour la préservation de ce biotope. D'une surface de 8 hectares, cet achat permettra d'entretenir ce milieu naturel pour limiter les dégradations notamment entraînées par le changement climatique. Les autres parcelles composant les bois de la Bagasse restent la propriété d'un particulier.

## Un propriétaire dans ses droits

En 2024, le propriétaire des bois Durand et de Perdriaux - les bois appartiennent aux deux sociétés Financière de Ferney et de Ferjac, appartenant à la même personne, sollicite le Département de l'Ain pour une subvention en vue de mettre en place une plateforme pour traiter les grumes (troncs d'arbres abattus). En tant que propriétaire forestier, après avoir établi un plan de gestion, il peut, de droit, solliciter la mise en place d'abattages sélectifs à hauteur de 30% maximum du bois sur sa parcelle. Les chênes, présents en nombre en ces lieux, sont donc les arbres majoritairement concernés par les abattages. Le propriétaire a fait valoir son droit en tant que propriétaire forestier, mais aussi pour des raisons de sécurité. En effet, il pourrait être mis en cause si une chute d'arbre venait à blesser une personne. Le cas s'est d'ailleurs déjà produit il y a quelques années le long de la route départementale 35. En outre, ces bois n'ont pas bénéficié d'entretien et peuvent présenter un danger pour les promeneurs (déracinements, chutes).

## Les solutions proposées par la commune

La mairie de Ferney-Voltaire, connaissant le caractère particulier de ces bois, est entrée en contact avec le propriétaire pour trouver des solutions pour leur gestion et pour leur préservation. Deux propositions ont été faites au propriétaire : soit la cession des bois à la Ville, soit la délégation de la gestion des bois à la Ville. L'objectif de la commune est de mettre en place un plan de gestion raisonné de cet espace forestier pour assurer la sécurité tout en protégeant le biotope de cet espace naturel sensible. Malgré différents échanges et réunions en préfecture avec le propriétaire et les services de l'État, aucun compromis n'a été trouvé face aux exigences du propriétaire. À ce titre, monsieur Daniel Raphoz, Maire de Ferney-Voltaire, a demandé à madame Chantal Mauchet, Préfète de l'Ain, d'envisager le classement comme forêt de protection conformément à l'article L141-1-2 du Code forestier. En effet, ce texte prévoit la possibilité de classer des forêts de protection pour cause d'utilité publique, notamment en périphérie des grandes agglomérations, où leur maintien est essentiel pour des raisons écologiques ou de bien-être public.

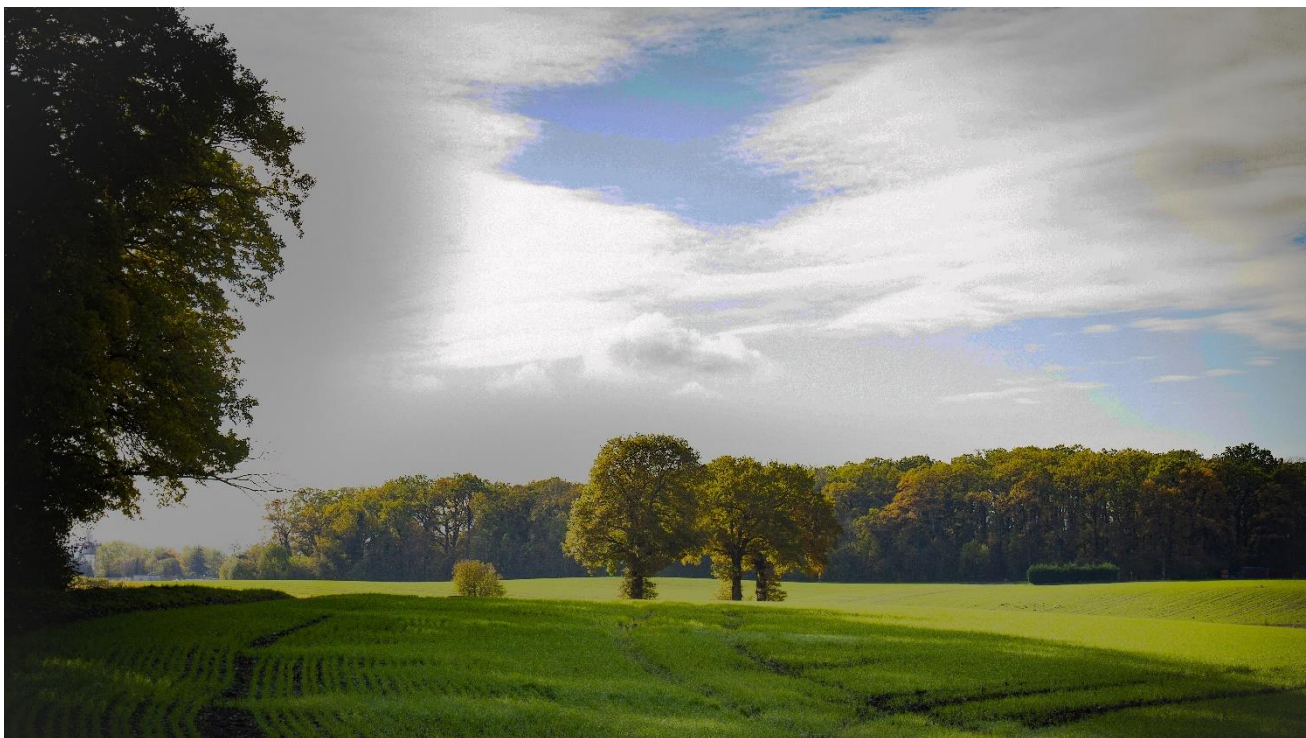
## Des interventions prévues en mars

En fin d'année 2024, à l'initiative de Monsieur le Maire, des réunions menées sous l'égide du sous-préfet ont permis une meilleure collaboration avec la coopérative Coforêt en charge de la récolte des bois. Celle-ci devrait intervenir courant mars dans les bois de la Bagasse pour effectuer des coupes de bois et explique dans sa communication sa démarche :« des coupes irrégulières seront réalisées dans une futaie de chêne ». Toutefois, la mairie regrette la démarche précipitée de ces coupes et l'absence d'un travail de fond avec l'ensemble des partenaires pour informer les habitants.



*« Je ne souhaite pas mettre les Ferneysiens devant un fait accompli qui provoquera de vives réactions et une résistance des habitants et de la municipalité. Un entretien du bois de la Bagasse est nécessaire, mais pas à n'importe quel prix. L'intérêt particulier ne doit pas primer sur l'intérêt général. Il n'y a pas d'urgence avérée à procéder à des abattages. Il faut revenir à la raison et ne pas nourrir les extrêmes. »*

Daniel Raphoz, Maire de Ferney-Voltaire.



### **Les espaces naturels sensibles :**

Plusieurs zones non urbanisées de Ferney-Voltaire ont été labellisées « espaces naturels sensibles » en 2014 et sont ainsi reconnues à l'échelle départementale pour leur importance écologique. De ce fait, elles font l'objet d'un plan de gestion et de valorisation particulier. Continuité écologique Le bois Durand, le bois Perdriaux et l'étang de Colovrex, constitués de forêt et de zones humides, forment un corridor écologique important pour la biodiversité locale. En effet, ces sites accueillent une flore et une faune diversifiées (crapauds, insectes, dont des papillons et des libellules) et constituent également des abris possibles pour les chauves-souris et les oiseaux migrateurs. Ces espaces ont été identifiés par le Département de l'Ain comme faisant partie d'un réseau de continuités écologiques à préserver afin de garantir sur le long terme le maintien de l'habitat naturel de nombreuses espèces animales et végétales qui circulent, s'alimentent, se reproduisent et se reposent en ces lieux. Au total, Ferney-Voltaire compte 114,39 hectares d'espaces naturels sensibles.